

CEUTA.

Nous empruntons à la *Revue britannique* (n^o 3, mars 1868, p. 71), la citation suivante, page inconnue et curieuse de l'histoire contemporaine d'Afrique :

« L'Espagne avait un démêlé avec les Maures de Ceuta [en 1844]. On sait que cette forteresse espagnole est située en face de la forteresse anglaise plus célèbre de Gibraltar, qui tire son approvisionnement de la côte d'Afrique. Il n'est pas douteux que si cette côte tombait entre des mains hostiles, Gibraltar ne pourrait rester longtemps en la possession de l'Angleterre. Aussi, le gouvernement anglais n'avait rien épargné pour régler le différend entre les Maures et les Espagnols. Il avait, dans ce but, envoyé à Fez son consul général de Tanger ; mais tous ses efforts avaient échoué et l'armée espagnole était réunie à Algeiras, prête à s'embarquer. Bien mieux encore, les Français, qui avaient aussi querelle avec les Marocains, étaient sur le point de joindre leurs forces à celles de la reine Isabelle. M. Bresson [l'ambassadeur de France à Madrid] se réjouissait d'avance de voir le drapeau de la France et celui de l'Espagne associés dans une union de famille pour marcher à des conquêtes projetées.

» Heureusement [c'est un Anglais qui parle], la reine et la cour étant alors à Valence, le ministre anglais alla voir le général Narvaez, président du cabinet espagnol, pour lui exposer les inconvénients et les dangers probables d'une expédition franco-espagnole, qui pourrait aboutir à donner à l'Espagne un voisin bien plus redoutable que l'empereur du Maroc ; il le fit avec des couleurs si vives que le général qui, quels que fussent ses défauts, était patriote à sa manière, en fut frappé.

» La conversation qui suivit, telle qu'elle nous a été rapportée (fidèlement, croyons-nous), est si curieuse que nous jugeons utile de la reproduire :

« Tout ce que vous dites est vrai, répondit Narvaez au ministre de la reine d'Angleterre ; mais l'Espagne ne peut sacrifier son honneur. Si vous voulez vous rendre sans délai à Tanger

» et que vous engagiez le gouverneur, qui, je le sais, a plein
 » pouvoir de traiter, à acquiescer à des conditions qu'un gentil-
 » homme anglais vous considérez en pareil cas, comme hono-
 » rables pour votre pays, je vous donne ma parole d'honneur de
 » gentilhomme espagnol que j'accepterai les conditions que vous
 » stipulerez.

» Je suis extrêmement flatté de votre confiance, général, dit
 » sir Henry Bulwer à Narvaez, mais je n'ai pas d'instruc-
 » tions ; le temps me manque pour me les procurer. Voulez-
 » vous me donner trois lignes pour m'autoriser à quitter mon
 » poste et à tenter l'aventure ?

» Pas une ligne. *J'ai confiance en vous, vous devez avoir con-
 » fiance en moi ;* et si vous y allez, il faut que vous partiez tout
 » de suite, car notre armée est prête à s'embarquer.

« Sir Henry se mit en route, le gouverneur de Tanger accéda
 aux propositions qu'il fit, le gouvernement espagnol les accepta,
 l'envoyé anglais reconduisit le consul général d'Espagne à son
 poste, le différend espagnol fut réglé ; et deux ou trois jours
 après, coïncidence étrange, le différend français le fut aussi.
 Mais M. Guizot ne fait pas une seule fois allusion au rôle que
 l'Angleterre joua dans cette affaire de Ceuta, car ses *mémoires*
 commettent trop fréquemment le péché d'omission à l'égard de
 quiconque à ses yeux est un antagoniste et quand il s'agit de
 faits où ne prédomine pas sa propre main ou celle de son
 agent.... »

O. S. (*Quarterly Review*.)

Remarques de la Rédaction. — La morale de ce qu'on vient
 de lire découle naturellement de cet aveu, assez explicite, de
 M. O. S. :

« Gibraltar ne pourrait rester longtemps une possession an-
 » glaise, si la partie de la côte d'Afrique qui lui fait face tombait
 » entre les mains de toute autre puissance européenne que
 » l'Angleterre, dans celles de la France, surtout »

L'aveu parfaitement clair, que la force des choses arrache ici
 à la réserve diplomatique, réduit l'affaire, on le voit, à un pur
 intérêt britannique.

Quant à l'intérêt général de la civilisation chrétienne, il n'en est pas et n'en saurait être question : peu importe qu'à notre époque de progrès dans les relations internationales, cet intérêt supérieur condamne, en pratique comme en principe, tout état organisé à la barbaresque, tel que le Maroc ; il faut des bœufs, des moutons à la garnison anglaise de Gibraltar et la côte africaine les lui fournissant le plus vite et au meilleur marché. Aucune puissance européenne ne doit venir, en s'y établissant, troubler un ordre de choses si commode et si économique ; d'autant plus que cela généraliserait fort le rôle de concierge du Déroit que John Bull a usurpé depuis cent soixante-quatre ans, et qu'il entend conserver toujours.

That is the question !

Les personnes versées dans l'histoire des anciennes relations de l'Afrique septentrionale avec les puissances chrétiennes qui lui font face, reconnaîtront sans peine, dans cette conduite, une fâcheuse épave de la politique jalouse, étroite, égoïste, que l'on avait cru décidément naufragée en 1830 et qui a fait supporter pendant trop longtemps à l'Europe les honteuses avanies systématiques d'une poignée de forbans et les lui imposerait encore, si la France n'y avait mis bon ordre pour l'Algérie directement et de la seule façon efficace ; c'est-à-dire en prenant pour elle tout le pays des corsaires afin de l'organiser sur le modèle des Etats civilisés, quant aux autres Etats de cette région, elle n'a pu agir que par influence de voisinage, mais cette influence en ce qui concerne le Maroc n'a pas eu tous les effets désirables, puisque en définitif, le Maroc demeure ce qu'il a toujours été, un défi, une insulte permanente à notre civilisation chrétienne. Le coup que lui a porté vivement la glorieuse expédition espagnole n'a été malheureusement qu'un coup d'épée dans l'eau, puisque, sauf une stupeur passagère et une assez rude saignée pécuniaire faite au fisc marocain, l'ancien état de choses subsiste avec les inconvénients essentiels, de sorte qu'il n'est guère plus sûr, par exemple, aujourd'hui que jadis, d'échouer ou d'être pris par un calme sur la côte du Rif, la chance la plus favorable en pareil cas étant de payer rançon sous une forme plus ou moins adroitement déguisée.

Mais enfin, étant donnée la politique spéciale imposée depuis 1704 à l'Angleterre vis-à-vis du Maroc, par l'usurpation de Gibraltar, il faut avouer que sir Henry Bulwer s'est fort bien acquitté de son rôle de diplomate et a agi en bon Anglais dans la circonstance qu'on vient d'exposer.

On n'en saurait dire autant du général Narvaez qui, comme bon patriote espagnol, devait désirer que son pays reprit enfin Gibraltar et fut délivré de l'excroissance anglaise qui est pour le sol castillan une honte, un dommage et un danger permanents. Or, une expédition sérieuse contre le Maroc faite par les forces réunies de l'Espagne et de la France pouvait amener là-bas une solution définitive comme nous l'avons obtenue ici.

Dans cette occasion si belle d'en finir avec la Barbarie africaine, l'union des Espagnols et des Français assurait la réussite, et les premiers, par leur établissement déjà ancien sur la côte du Maroc, par leur position en face et à très petite distance de ce littoral, par la répugnance que notre gouvernement et nos chambres éprouvaient alors d'ajouter aux charges déjà si lourdes imposées par l'Algérie, avaient le plus de chances de bénéficier, territorialement parlant, des résultats positifs de la conquête.

Or, non-seulement Narvaez n'a pas vu cela, ou l'a dédaigné à tort ; mais il n'a pas même compris que là était la vraie solution de la question de Gibraltar qui, avec juste raison, préoccupe tant ses compatriotes ; il s'est laissé effrayer de conquêtes françaises au Maroc qui, eussent-elles dû se réaliser, auraient eu au moins pour compensation très sérieuse de faire revenir, tôt ou tard, Gibraltar aux mains de l'Espagne.

Si la noble monarchie castillane persiste dans cette diplomatie, l'historien du siège de Gibraltar, John Drinkwater, aura eu raison d'écrire, à la page 9 de son in-4^o, à propos de l'usurpation de 1704 :

... Gibraltar was wrested (most probably for ever) from the dominion of Spain by the English (1)... — Gibraltar fut enlevé par les Anglais (très probablement pour toujours), à la domination espagnole.

(1) C'est le 24 juillet 1704, qu'un corps de 1,800 Anglais ou Hollandais, alliés du parti espagnol qui défendait la cause de l'archiduc contre Philippe V, prit Gibraltar que cent cinquante espagnols seulement défendaient.

Un journal moins grave disait que *probablement* est ici pour PEUT-ÊTRE, adverbe qui, selon un dicton vulgaire, empêche les devins de mentir ; ou bien remarquait que l'auteur se nommant *Drink Water*, c'est-à-dire *Buvez de l'eau*, il ne pourrait devant cette singulière coïncidence, s'empêcher de rappeler l'autre locution également populaire : Croyez cela et *buvez de l'eau* !

Mais, forcés de rester dans le sérieux de notre sujet, nous poserons les questions suivantes ou, pour mieux dire, nous les laisserons se poser d'elles-mêmes :

Jusques à quand, dans l'intérêt d'une usurpation particulière, laissera-t-on la Barbarie africaine braver la civilisation de l'Europe.

Et, si l'on entreprend y mettre fin, continuera-t-on d'y procéder par voie diplomatique ?

Dans cette dernière hypothèse, n'essaiera-t-on pas de faire sortir le gouvernement marocain du cercle vicieux où il renferme sa politique extérieure, répondant à ceux qui se plaignent des violences et des insultes de ses sujets : je n'y puis rien faire, ce sont des insoumis qui n'obéissent pas à nos ordres, etc., etc.

Sans multiplier davantage les questions qui naissent ici en foule les unes des autres, nous irons droit au fait, et nous dirons :

Le régime barbaresque du Maroc est un anachronisme honteux à notre époque : si cet État ne possède pas en lui-même les moyens de se transformer et de se mettre à l'unisson de l'Europe au point de vue politique, ou, si les ayant, il ne veut pas en faire usage, il faut qu'il les reçoive du dehors, c'est un devoir impérieux pour les nations civilisées de le mettre en demeure à cet égard et de lui demander :

La répression sérieuse de la piraterie sur ses côtes et la suppression du droit d'aubaine ;

La sécurité garantie, sur tous les points de son territoire, aux étrangers et à leurs biens ;

L'observation légale et efficace des traités.

A. BERBRUGGER.